

Négocier SEUL une transaction suite à un licenciement abusif

Par Dan123, le 03/09/2013 à 12:55

Bonjour,

Comment négocier seul une transaction suite à un licenciement abusif?

A la suite d'une lettre de contestation détaillée, j'ai eu un premier retour de l'entreprise.

Aujourd'hui, je suis à la recherche d'une méthodologie ou d'un conseil pour réaliser ce projet...

Merci.

Par moisse, le 03/09/2013 à 16:42

Bonjour,

Tout dépend de la solidité de vos arguments et du risque encouru par l'entreprise de se voir condamner.

Cette condamnation sera au pire de :

- * 2 ans de salaire pour le licenciement sans cause réelle et sérieuse
- * 1 mois en cas de faute de procédure sauf si vous êtes un élu du personnel
- * les frais au titre de l'article 700 du code de procédure civile (mettons 1000 euros)
- * le paiement du préavis qui a dû fondre avec une faute grave invoquée
- * le paiement de l'indemnité de licenciement à établir par vos soins qui a dû aussi être éludée.

Outre les sommes susceptibles d'exécution provisoire comme heures supplémentaires non payées mais justifiables et autres rappels de salaire.

Il faut donc que l'entreprise ait un intérêt à transiger, et vous devrez donc céder un peu de terrain en termes de mois de salaire par exemple (12 à 18 mois au lieu de 2 ans). Mais cette marge dépend aussi de votre aptitude à retrouver du travail rapidement. Plus le chômage dure et plus il est facile de démontrer un préjudice lié au licenciement sans cause. Une dernière chose : il est difficile après transaction de revenir sur les items qui y sont mentionnés.

Par Dan123, le 03/09/2013 à 21:35

Merci bcp pour votre retour.